

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune d'AYNAC

Relative au projet d'aliénation d'une portion de chemin rural, située au lieudit "La Gauzinie" en raison de sa désaffectation.

Par arrêté municipal en date 15 septembre 2026, le président de la délégation spéciale d'Aynac a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur :

- le projet d'aliénation d'une portion de chemin rural, située au lieudit "La Gauzinie" sur la commune d'Aynac.

Pour la conduite de l'enquête publique, le président de la délégation spéciale a désigné comme commissaire enquêtrice Madame Elisabeth BOUYSSOU présente sur la liste des commissaires enquêteurs de l'année 2026 du département du Lot.

L'enquête publique se déroulera à la mairie d'Aynac du vendredi 23 octobre à 9h au samedi 7 novembre 2026 à 18h30.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture du secrétariat : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 et sur le site internet de la commune (www.aynac.fr).

Le public pourra formuler ses observations et propositions à la commissaire enquêtrice :

- sur le registre d'enquête publique déposé en mairie,
- par courriel à l'adresse électronique suivante : mairie-aynac@wanadoo.fr
- par courrier postal adressé à Madame la commissaire enquêtrice – Mairie – 135 Route du château 46120 AYNAC

De plus, la commissaire enquêtrice recevra les observations du public en mairie lors de ses permanences :

- Le vendredi 23 octobre 2026 de 17h00 à 18h30
- Le samedi 7 novembre 2026 de 10h00 à 11h30

Lors des deux permanences mentionnées, strictement pendant les horaires indiquées, la commissaire enquêtrice pourra être contactée au 05 65 38 93 36, afin de recevoir les observations de public ou de convenir de rendez-vous téléphonique approprié.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Aynac pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.